GEMENG
HABSCHT

AVIS

Fixation du taux multiplicateur à appliquer en matière d'impôt commercial pour l'année 2027

En sa séance du 9 octobre 2026, le Conseil communal, à l'unanimité des voix, a fixé le taux multiplicateur de l'impôt commercial pour l'année 2027.

Cette décision a été approuvée par S.A.R le Grand-Duc en date du 28 octobre 2026 et a la teneur suivante :

« Le conseil communal…

…f i x e ***pour l'année 2027, le taux multiplicateur en matière d'impôt commercial d'après le bénéfice d'exploitation à 300%. »***

Eischen, le 29 OCT. 2026
Pour le Collège Echevinal

Le Secrétaire — Le Bourgmestre

Paul Reiser — Serge Hoffmann

Administration Communale
Place Denn
L-8465 Eischen
Tél.: 39 01 33-1
www.habscht.lu